Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 76 (1950)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

76e année 16 décembre 1950 N° 25

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Pour les abonnements s'adresser à la librairie **F. ROUGE & Cie** à Lausanne
Prix du numéro : 1 fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg :* MM. P. JOYE, professeur ; E. LATELTIN, architecte — *Vaud :* MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte : *Genève :* MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; CL. GROSGURIN, architecte ; E. MARTIN, architecte ; V. ROCHAT, ingénieur. — *Neuchâtel :* MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais :* MM. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGENER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm) 20 cts
Réclames : 60 cts le mm (largeur 95 mm)
Rabais pour annonces répétées
ANNONCES SUISSES S.A.
5, Rue Centrale
Tél. 22 33 26
LAUSANNE
et Succursales

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Le groupe scolaire du parc Trembley, à Genève*, par F. GAMPERT, architecte de la Ville de Genève. — ORGANISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES : *Recommandations concernant les relations entre ingénieurs patrons et ingénieurs employés au sein de l'entreprise.* — LES CONGRÈS : *Première assemblée générale du Conseil international de documentation du bâtiment.* — BIBLIOGRAPHIE. — AVIS A NOS ABONNÉS. — SERVICE DE PLACEMENT.

LE GROUPE SCOLAIRE DU PARC TREMBLEY, A GENÈVE

par F. GAMPERT, architecte de la Ville de Genève

Historique

Il n'est pas inutile de rappeler que l'école primaire construite dans le parc Trembley, et inaugurée au mois de juillet dernier, est l'aboutissement d'un concours ouvert en 1944 par le Conseil administratif de la Ville de Genève et représente la réalisation d'une première étape.

Le programme comportait l'étude d'un groupe scolaire comprenant :

a) une école enfantine de 8 classes avec 2 salles de jeux ;
b) une école primaire de 8 classes de garçons et 8 classes de filles avec divers locaux communs ;
c) des préaux pour les 2 écoles, avec des fontaines ;
d) l'aménagement en parc public du reste de la parcelle avec des pelouses servant de places de jeux.

Pour le dernier point, le jury attirait l'attention des concurrents sur les particularités de l'emplacement choisi :

« Le terrain, est-il dit, représente une des anciennes propriétés caractéristiques de la campagne genevoise. Il fait partie d'une réserve de verdure qui comprend notamment le parc des Cropettes, la campagne Beaulieu, la campagne Trembley, la promenade des Crêts et le parc de la Maison de retraite du Petit-Saconnex.

» Cette réserve de verdure doit permettre une liaison entre le centre de la ville et les quartiers extérieurs. Les constructions pour le groupe scolaire devront être implantées et conçues de telle sorte qu'elles ne rompent pas l'harmonie de l'ensemble indiqué ci-dessus.

» L'étude proprement dite du parc Trembley doit tenir compte dans la mesure du possible, des plantations existantes ainsi que des échappées de vue les plus typiques. Le parc devra servir de parc d'agrément. »

Le concours ouvert en octobre 1944 entre tous les architectes genevois et tous les architectes confédérés et étrangers établis à Genève, suscita d'emblée un vif intérêt ; soixante-dix-huit programmes furent demandés et cinquante-trois projets présentés dans le délai réglementaire fixé au 2 juillet 1945. Les mobilisations empêchèrent sans doute plusieurs concurrents de terminer leur étude.

Pour apprécier les projets et procéder à leur classement, le jury considéra que le problème posé aux concurrents ne ressortissait pas principalement à la technique et à l'esthétique mais surtout à la pédagogie, à la psychologie de l'enfant et à l'urbanisme. Il fallait tirer parti d'une situation exceptionnelle pour que les constructions projetées répondissent aux désirs des éducateurs de notre jeunesse. Le transfert de ce groupe scolaire dans un parc permettait une décentralisation, une répartition des classes moins dense que dans les anciens bâtiments scolaires. On ne veut plus aujourd'hui de grosses bâtisses monumentales, mais écrasantes, de longs couloirs sonores, des escaliers interminables, des préaux resserrés où s'agite une foule compacte, mais des corps de bâtiments séparés, de faible hauteur, dont les fenêtres s'ouvrent sur la nature, face au grandiose paysage qui nous a été donné, des préaux bien dégagés à peine séparés des pelouses voisines.

S'inspirant de ces considérations, le jury écarta, sans en méconnaître parfois les mérites, les projets comportant des